

Edito

Mardi 19 juin 2018 restera une date mémorable pour notre village. Ce jour là, le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de création d'une nouvelle école maternelle.

Cette première phase de travaux sera conduite dans les meilleurs délais afin de livrer si possible les premiers locaux pour la rentrée 2019. Son implantation permet d'envisager la poursuite de la rénovation de notre école dans une deuxième phase. Ce projet comprend la création de deux classes, une salle de motricité, une salle de repos, un préau, une cour, des toilettes et une salle d'activité pour l'accueil périscolaire des petits. Il représente un investissement d'environ 500 000€. Ces bâtiments devraient se situer au-dessus des parkings, dans la partie haute du parc, entre la mairie et le local technique municipal.

Cette décision lourde de conséquences, accompagne la création de poste d'enseignant en maternelle obtenue pour la rentrée 2018, qui porte à 5 classes la configuration de notre école. Au niveau financier, nous sollicitons les aides de l'Etat avec la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et surtout celle du Département avec le montage d'une Convention d'Aménagement de l'Ecole.

Soyez assurés que cette décision a été mûrement réfléchi : l'ossature en préfabriquée qui héberge actuellement les classes maternelles date de 1989, la population de notre village est en constante augmentation (effet du phénomène de division parcellaire) et concrètement, neuf enfants de plus sont à accueillir à la rentrée 2018. La zone actuelle de l'école étant arrivée à saturation, il a été décidé d'en externaliser le bloc maternelle pour en faire un lieu plus fonctionnel et évolutif. Par ailleurs, cette opération représente un engagement financier élevé, mais les réserves constituées aux cours des derniers exercices permettent d'envisager sans inquiétude cette réalisation.

L'école pour un village représente l'avenir, sachons saisir l'opportunité qui s'offre à nous de la développer dans une période où tant de petits villages doivent se battre pour la conserver.

Bonnes vacances à tous

Alain BARGUE

Prochain Conseil Municipal

**Mardi 18 septembre 2018
à 20 h 30**

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018

L'ensemble du Conseil est présent.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2018 : Approbation à l'unanimité après corrections orthographiques

2 – Etude de faisabilité – choix des scénarii retenus :

Projet d'extension du groupe scolaire : 3 abstentions et 9 approbations pour le scénario 3 (création d'un bloc maternelle en « haut du parc »). Ce scénario présente le plus d'avantages et, par ailleurs, il offre la plus grande diversité de solutions pour l'évolution du bloc élémentaire.

Sécurisation de la RD13E⁴ : aucune décision n'est prise. L'équipe municipale va étudier les différents scénarii.

Bâtiments rue de la Merci : Le Conseil Municipal accepte (à 5 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions) d'échanger les bâtiments rue de la Merci contre un terrain privé de 2500 m².

3 – Demande de subvention DETR pour les travaux de voirie Allée de Monplaisir (section mitoyenne avec Lignan).

4 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie, allée de Monplaisir (section mitoyenne avec Lignan)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5 – Délibération portant sur la convention de réalisation des travaux de voirie entre les communes de Bonnetan et Lignan. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

6 – Francas : Budget prévisionnel 2018 – Montant de la COSP 2018 : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 présenté par le gérant de l'accueil périscolaire Les Francas, dont la Compensation d'obligation de service Public s'élève à 56825,03 euros (+ 2500 euros par rapport à 2017)

Les tontes, travaux de bricolage ou travaux d'entreprises sont autorisés :

Les jours ouvrables : de 8h30 – 12h30 et 14h30-19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Association Amicale Famille Bonnetan

15 septembre 2018 : Rallye-Rando de 4kms : ludique, énigmes et découverte du patrimoine.
Départ 13h30/14h à la mairie de Saint-Germain du Puch.

29 septembre 2018 : Voyage d'un jour en bus vers Saint Just Luzac et le Fort Louvois
Départ à 7h30 du Foyer Rural (contact Mme GUZMAN : 05.56.21.24.99)

14 octobre 2018 : Repas de l'Amitié
12h au Foyer rural.

Contact : 05.56.21.24.99
(Mme Françoise GUZMAN)

17 novembre 2018 : Soirée théâtre « Les Héritiers » par les Compagnons de la Veillée
20h30 au Foyer rural.



La pétanque continue en juillet et août.
Rendez-vous le jeudi à 14h30
Avis à tous les intéressés !

Etude de faisabilité de l'aménagement du bourg.

Jeudi 19 juillet à 19 h au Foyer rural

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018 (suite)

7 – Francas : Tarifs du périscolaire pour la rentrée 2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 11 pour et 1 contre pour passer à une tarification calculée selon le taux d'effort.

La proposition 3 est retenue (9 voix pour, 2 abstentions et 1 contre) pour une tarification qui oscille de 0,94€ à 1,72€ le matin, de 1,79€ à 2,85€ le soir et de 2,49€ à 4,20€ la journée.

8 – API Restauration : Avenant n°1 au marché de fournitures en denrée pour le restaurant scolaire : Le marché avec API se terminant au 31 août 2018 fera l'objet d'un avenant le prolongeant pour un an jusqu'au 31 août 2019. Approbation à l'unanimité.

9 – Tarifs des repas à la cantine : 2,70€ pour les enfants et 3,50€ pour les adultes. Approbation du Conseil à 10 voix pour et 2 abstentions

10 – Modification de la durée hebdomadaire de travail des ATSEM : En prévision de la modification des horaires scolaires à la rentrée 2018, le temps de travail des ATSEM va être modifié (passe à 21,16heures hebdomadaires). Approbation à l'unanimité.

11 – Désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données – Syndicat mixte Gironde Numérique : Il est proposé à l'assemblée de :

- ✚ désigner Monsieur JAFFEL, responsable administratif, juridique et financier du syndicat mixte Gironde Numérique.
- ✚ désigner Madame Sandrine JARRY agent de liaison et de coordination au sein de la commune de Bonnetan.

Approbation à l'unanimité.

14 – Modification de la délibération sur les délégations consenties au Maire : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services et des accords cadre d'un montant inférieur à 5000 euros ainsi que toute décision concernant leur avenant qui n'entraîne pas une augmentation du montant initial supérieur à 5%.

15 – Adhésion au syndicat d'études et prévention des risques Carrières et Falaises : Le Conseil Municipal souhaite, avant de se prononcer, entendre le président de ce syndicat.

Questions diverses :

1. Remerciement de l'association paroissiale pour le changement des lustres.
2. Compteurs Linky : Le Conseil Municipal (9 pour, 2 abstentions, et un contre) autorise Monsieur Le Maire à adresser un courrier à la société ENEDIS lui demandant de respecter les souhaits des administrés.
3. Rapport d'activité de la Communauté des Communes disponible en mairie.
4. Projet d'acquiescer de nouveaux sièges pliables pour le foyer rural.

L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 est disponible sur le site bonnetan.fr

INVITATION

Monsieur le Maire vous convie à cette réunion d'information.

Les sujets présentés seront :

- ✚ Quelles évolutions pour le groupe scolaire à moyen et long terme ?
- ✚ Quelles orientations pour la réhabilitation des locaux communaux de la rue de la Merci et la production de logements locatifs sociaux ?
- ✚ Quels aménagements pour la sécurisation de la RD13E⁴ ?

Votre contribution pour le « bien vivre » à Bonnetan est importante , nous comptons sur votre présence.